GRAND CONSEIL

Postulat Catherine Keller-Studer 268.04
DSAS

Structures d'accueil de la petite enfance

(dépôt)

Je demande au Conseil d'Etat un rapport sur l'évolution, le fonctionnement, les besoins et les difficultés rencontrées dans le domaine des structures d'accueil de la petite enfance.

16 décembre 2004

(développement)

Le présent postulat a pour objectif principal de demander au Conseil d'Etat une étude sur les moyens d'offrir aux parents d'enfants en âge préscolaire des conditions cadres leur facilitant le placement de leurs enfants dans les structures d'accueil correspondantes.

Il doit notamment encourager les communes à collaborer dans le domaine des structures d'accueil de la petite enfance et à permettre notamment que les conventions entre communes prévoient la possibilité de placer les enfants dans la commune de domicile des parents et/ou dans la commune de travail.

Il doit également viser une centralisation de l'information passant par la mise en place d'un portail unique permettant aux parents d'inscrire leurs enfants sur une liste mise à la disposition de toutes les structures d'accueil concernées. La gestion de ce service pourrait être coordonnée par une association faîtière.

Il doit aussi évaluer les besoins réels sur l'ensemble du territoire fribourgeois et pas uniquement dans l'agglomération.

Il est à relever que les conditions cadres entre les régions du canton sont différentes. Cette situation complique la tâche des parents en vue du placement de leur enfant. Ce postulat a aussi pour but d'analyser le barème des contributions des parents et d'harmoniser les subventions couvrant la différence entre les prix coûtants et les montants payés par les parents.

(Sig.) Catherine Keller-Studer, députée

3 février 2005